



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 115425

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur certains obstacles rencontrés par les étudiants dans le besoin. En effet, les étudiants ont à assumer plusieurs dépenses pour poursuivre des études supérieures. L'une de celles-ci consiste à acheter un ordinateur. En cette période où l'économie est basée sur la connaissance, les compétences en informatique sont devenues une nécessité. De plus, les ordinateurs sont de plus en plus utilisés et deviennent des articles essentiels pour préparer des rapports, avoir accès aux notes de cours, etc. Un étudiant ne peut compter uniquement sur les ordinateurs fournis par son institution d'enseignement. La technologie informatique devient de plus en plus nécessaire pour obtenir un diplôme supérieur et il s'agit d'une dépense tout à fait justifiée. Une solution pourrait être d'instituer un programme offrant aux étudiants dans le besoin, qui poursuivent leurs études dans des institutions d'enseignement supérieur ou s'inscrivent à des programmes de deuxième niveau, les fonds nécessaires pour se procurer cette technologie et de mettre en place un mécanisme leur permettant de recevoir des prêts additionnels subventionnés pour l'achat de la technologie jugée nécessaire au début de ces études. Tout étudiant animé par le désir de poursuivre des études supérieures ne devrait pas se heurter à des obstacles de nature financière. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage de retenir une telle solution.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115425

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 2007, page 196